

CURRICULUM VITAE
DE IOANNIS KARAVOKIRIS
PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

Il est né à Solomo de Corinthe en 1947. Diplômé de la Faculté de Droit de l'Université d'Athènes et de la Section de Droit Public et Sciences Politiques de la même Université. En 1974 il a obtenu le Certificat d' aptitude à la profession d'Avocat au Barreau d'Athènes et en 1975 il fut nommé magistrat de la juridiction civile et pénale. Il a exercé les fonctions d'Auditeur de justice au Tribunal de Grande Instance de Pireus, de juge auprès les Tribunaux de Grande Instance de Kyparissia, de Nauplie et d'Athènes et de Conseiller à la Cour d' Appel d'Athènes. En 1999 il a été nommé Conseiller- Maitre de la Cour des Comptes et en 2003 il a été promu en Vice - Président de la Cour des Comptes. Il a, en somme, 35 ans de service judiciaire.

En 1994, il était élu par le Plénum des juges du Tribunal de Grande Instance d'Athènes, qui est le plus grand Tribunal de Grande Instance du pays, son premier Directeur. Il a exercé ces fonctions pendant deux ans en prenant plusieurs initiatives (Un Bureau d' Études et de Jurisprudence a été mis en fonction qui a réalisé une série de réunions scientifiques à l'amphithéâtre de la Cour, un cabinet de médecin fut installé au prémisses de la Cour pour apporter les premiers secours aux employés, aux avocats et aux citoyens venant à la Cour, l'informatisation des services a été mise en œuvre ainsi que le paiement du personnel via comptes bancaires, enfin des A.T. M. ont été installés), et en maintenant des relations excellentes avec ses collègues les Juges, les Secrétaires du Tribunal, les Avocats et les citoyens.

Durant sa carrière jusqu'à maintenant, beaucoup de ses décisions ont été publiées à la presse quotidienne et aux Revues juridiques avec des commentaires positifs. Il a participé à des Commissions de Législation au Ministère de la Justice, à la Commission Centrale de Codification de la Législation (KEK), ainsi qu'aux beaucoup de Congrès d'intérêt scientifique, comme rapporteur, en Grèce et à l'étranger. Invité par le juge grec et avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne, il a assisté à des procédures devant cette Cour. Après proposition du Gouvernement grec, il est devenu membre du group d' Arbitres du « Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements » de l'O.N.U., et il est aussi membre de plein droit de la « Société des Études Juridiques ». Il est élu, pour une série d'années, membre du Conseil d' Administration et aujourd'hui il est Vice - Président de la «Société des Juges grecs pour la Démocratie et les Libertés», qui fait partie de l' Union des «Magistrats Européens pour la Démocratie et les libertés » (M.E.D.L.).

Pendant les années 1997-2002, après décision du Ministre de l'Economie et en exécution d'une disposition du Testament d'Évangelos et Constantin Zappas, il a travaillé, parallèlement à ses fonctions juridiques, comme Président du Conseil Administratif du « Comité d'Olympiques et Legs », qui est responsable pour la gestion du Zappeion Mégaron et de la fortune du legs de Zappas en général.

Il participe à la Commission Parlementaire responsable pour le contrôle financier des parties politiques et des députés.

Il parle l'anglais. Il est auteur des articles et des études scientifiques suivants, plusieurs desquels ont été publiés à la presse quotidienne et aux Revues juridiques :

1. «Quelles incidences pourrait avoir sur votre carrière l'Union de l'Europe», 1971.

2. «Les incidences de la catastrophe de l'Asie Mineure sur l'évolution des événements politiques en Grèce», 1973

3. «Autodétermination et referendums internationaux», 1974.

4. «Le droit dans l'Athènes ancienne», 1985.

5.«Problèmes du Tribunal de Grand Instance d'Athènes et propositions pour leur solution», 1996.

6. «Reformes constitutionnelles de la justice», 1997.

7. «La conformité de l'Administration aux décisions des Tribunaux», 2004.

8. «La révision de la Constitution et la Cour des Comptes», 2006.

9. «Sens et nature de l'arrêté de débet», 2006.

10. «La formation des principes généraux dans la jurisprudence de la Cour des Comptes», 2007.

11. «Le contrôle a priori des finances des collectivités locales», 2008.

12. «La Cour des Comptes et la bonne gestion financière», 2009.

13. «Le contrôle de la légalité de la conclusion des marchés publics par la Cour des Comptes», 2010.

Il a été honoré en 1971 du prix de la «Ligue Européenne» pour l'étude n° 1 susmentionnée et en 1977 du prix des lauréats en Droit Public par la Fondation de Michel Stassinopoulos. En 2005, il a été proclamé membre honoraire de la Ligue Interbalcanique Anti Drogue pour sa contribution dans le domaine de prévention et de lutte contre la diffusion des drogues.

Il est marié avec Zoé Dendrinelli-KaravoKiri, professeur ès-Lettres et Principale de Gymnasium retraitée. Il est père de deux enfants et demeure à Athènes.